



Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, « APRODH »

RAPPORT DU MOIS D'AOUT 2022

SIGLES ET ABREVIATIONS

APRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains et des personnes détenues
CDS	: Centre de Santé
CEDS	: Conseiller chargé des questions Economiques, du Développement et des Statistiques
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CMCL	: Centre des Mineurs en Conflits avec la Loi
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNI	: Carte Nationale d'Identité
CNL	: Congrès National pour la Liberté
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FAB	: Forces Armées du Burundi
FBU	: Franc Burundais
FDNB	: Forces de Défense Nationale du Burundi
INSS	: Institut National de Sécurité Sociale
MFP	: Mutuel de la Fonction Publique
NI	: Non Identifié
PMPA	: Partis et Mouvements Politiques Armés
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
SNR	: Service National de Renseignement
TGI	: Tribunal de Grande Instance
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

I. INTRODUCTION

Le présent rapport pointe du doigt les différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du Burundi au cours du mois d'août 2022. Nous ne prétendons pas mettre en évidence tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois car certains sont commis dans la clandestinité totale et échappent à l'attention des observateurs des droits humains.

En premier lieu, notre rapport procède par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale. Une telle approche nous permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.

Au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et de la tranquillité de la population ont été essentiellement liés :

- A des destructions des champs par des Imbonerakure,
- A des attaques des personnes ou ménages par des personnes armées ou par des Imbonerakure,
- A des armes retrouvées dans des lieux de cache,

Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état :

- des cas d'arrestations arbitraires suivis de détentions illégales,
- des personnes condamnées dans des jugements de flagrance

Au point de vue social, notre rapport mentionne la recrudescence de la pandémie du Covid – 19 après une certaine période de sa maîtrise dans notre pays. Les cas de mauvaise gouvernance sont mis en évidence dans cette partie de notre rapport.

En second lieu, notre rapport réserve une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.

Troisièmement, les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants infligés à des personnes intègres sont épinglés. En quatrième lieu, notre rapport se penche sur les cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier.

Cinquièmement, il est question de la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois d'août 2022 avec une analyse critique des conditions de détention dans des prisons caractérisées par une surpopulation et une promiscuité sans égales.

En conclusion, nous proposons quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire

Les facteurs de détérioration de la situation sécuritaire mentionnés ci-haut sont détaillés dans cette partie :

1-Destruction des champs de bananiers des déplacés en commune Gitaramuka, province Karuzi

Le 1^{er} août 2022, vers 8 heures, tout près des bureaux de la commune, sur la colline, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, une trentaine de bananiers appartenant aux déplacés de la crise de 1993, ont été détruits par une vingtaine de membres de la milice Imbonerakure supervisés par Félix Nshimirimana, Ingénieur communal, membre du parti CNDD-FDD accompagné par les prénommés Claude, Jean Claude et Justin, respectivement CEDS en commune Gitaramuka, agent du bureau foncier et comptable communal, tous munis des machettes. Selon des sources sur place, des déplacés de ce camp ont fait une manifestation en criant devant la commune pour dénoncer cette destruction méchante de leurs champs. Cela a poussé les destructeurs à arrêter leur sale besogne. L'administrateur de cette commune qui n'était pas sur les lieux lors de cet incident n'a pas pris de mesures pour décourager ce genre d'acte. Il a indiqué seulement qu'il ne savait pas ce qui s'est passé. Rappelons que les autorités communales qui se sont succédés avant l'administrateur communal actuel ont toujours menacé ces déplacés de quitter le site en justifiant que le terrain devait être exploité par la coopérative Sangwe pour y cultiver du maïs.

2-Une jeune fille blessée en commune et province Gitega

Le 1^{er} août 2022, une jeune fille connue sous le nom de Chantal Havyarimana a été grièvement blessée au quartier Shatanya, à la rue de Mirama, dans la ville de Gitega par Maître Wenceslas Bandyatuyaga, avocat au Barreau de Gitega. Selon des témoins, la fille a été brutalisée et battue parce qu'elle s'était opposée à la poursuite des travaux de construction d'une maison que l'avocat supervisait sur une parcelle litigieuse issue d'une vente illégale que la mère de la victime avait conclue, à l'insu de sa progéniture, avec un de ses clients alors qu'elle n'était pas en possession de ses facultés mentales et que le procès intenté contre ladite vente illégale était toujours pendant devant la Cour d'Appel de Gitega. En effet, d'après les mêmes sources, Maître Wenceslas Bandyatuyaga, fou de rage, a trainé la jeune fille par terre avant de lui infliger plusieurs coups jusqu'à la blesser, tout en lui intimant l'ordre de ne plus remettre ses pieds dans cette parcelle si elle ne voulait pas être tuée.

3-Une grenade retrouvée en commune et province Rutana

Le 5 août 2022, sur la colline Gasakuza, zone Gitaba, commune et province Rutana, une grenade a été retrouvée dans une plantation de manioc par des habitants qui étaient en train d'exploiter ladite plantation. Selon des sources sur place, ces derniers ont alerté Alexis Haberintwari, chef de colline qui, à son tour, a appelé les policiers d'une position proche et l'ont l'emporté à leur poste d'attache.

4-Un nouveau-né jeté en commune Vyanda, province Bururi

Le 7 août 2022, sur la colline Nyakabenga, commune Vyanda, province Bururi, Thieryve Ngabirano, fille mère de deux enfants, a été surprise en train de jeter son nouveau-né dans une latrine de l'ECOFO Vyanda. Selon des sources sur place, cet enfant a été retiré de cette toilette encore vivant. Il a

directement été évacué au CDS Rweza ainsi que sa mère. Par la suite, la mère a été arrêtée par la police et conduit au cachot du commissariat communal à Vyanda pour des enquêtes.

5- Une femme grièvement blessée par des Imbonerakure en commune Butezi, province Ruyigi

Le 8 août 2022, sur la colline Nkongwe, au chef-lieu de la commune Butezi, en province de Ruyigi, Emmanuel Nsabuhoraho, Venant Ndayemeye et Constantin Nibaruta, tous Imbonerakure en patrouille nocturne, se sont violemment introduits au domicile d’Alice Igiraneza, l’ont rouée de coups et l’ont grièvement blessée en l’accusant d’adultère. Selon des sources locales, la femme a été conduite, le lendemain, à l’hôpital de Butezi pour des soins de santé. Les trois Imbonerakure, quant à eux, ont été arrêtés et conduits au cachot de la police communale à Butezi pour interrogatoire. Selon les mêmes sources, les trois Imbonerakure ont été relâchés quelques jours plus tard sans être réprimés pour l’infraction commise. Plusieurs habitants du chef-lieu de la commune Butezi s’insurgent contre l’impunité dont jouissent des militants du parti au pouvoir, le CNDD-FDD, surtout les Imbonerakure.

6- Deux personnes mortes en commune Kabarore, province Kayanza

Le 9 août 2022, vers 20 heures, sur la colline Kivuvu, commune Kabarore, province Kayanza, sur le site d’extraction de minerais de la société COMEBU, Simon Bimenyimana, âgé de 47 ans et Cyprien Minani, âgé de 54 ans, tous originaires de la colline Kirehe, zone Kabarore sont morts suite à l’effondrement de terre. Selon des sources sur place, les 2 hommes travaillaient pour la société COMEBU. Ils sont morts lorsqu’ils étaient en train d’extraire des minerais. Après le constat effectué par l’OPJ Ndayihimbaze Innocent, les cadavres ont été évacués vers le CDS Ryamukona.

7- Un incendie en commune Buhiga, province Karuzi

Le 12 août 2022, vers 15 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi au marché de Buhiga, un incendie a ravagé 5 kiosques remplis de marchandises. Selon des sources sur place, l’origine de cet incident a été une batterie de téléphone qui a explosé étant en charge et le feu a attaqué d’autres téléphones qui étaient en charge. Les autres marchandises ont été directement attaquées dans un kiosque appartenant au prénommé Paul, qui n’était pas sur place et dont le kiosque était fermé.

8- Une jeune fille blessée par les Imbonerakure en commune Musigati, province Bubanza

Le 12 août 2022, en commune Musigati, province Bubanza, une jeune fille d’un certain Sukuri a échappé à une tentative d’assassinat des Imbonerakure de la localité. Selon nos sources sur place, ces Imbonerakures ont surgi dans le ménage de Sukuri, mais celui-ci n’était pas à la maison. Ils voulaient l’éliminer physiquement, l’accusant de sorcellerie. En l’absence de Sukuri, ces Imbonerakures ont sauté sur sa fille et l’ont rouée des coups des machettes. La jeune fille a été évacuée à l’hôpital pour des soins de santé, dans un état critique. Ces Imbonerakures n’ont pas été inquiétés.

9- Une personne blessée en commune et province Bururi

Le 16 août 2022, vers 22 heures, au quartier Gisuru, zone Mugozi, commune et province Bururi, Colonel Anicet Nahigombeye, âgé de 70 ans, Ex-FAB en retraite, a été grièvement blessé, à coups de machettes, au niveau de la tête et du front dans une embuscade tendue par un groupe de malfaiteurs non identifiés

non loin de son domicile. Selon des sources sur place, il a été conduit à l'hôpital de Bururi pour des soins intensifs en hospitalisation.

10-Une femme grièvement blessées en commune et province Bubanza.

Dans la nuit du 17 août 2022, aux environs de minuit, sur la colline Masaka du centre-ville Bubanza, deux jeunes Imbonerakure armés d'armes blanches qui faisaient des rondes nocturnes ont attaqué la famille du nommé Ndiwokubwayo. Sa femme Priscille Niyonizigiye a été grièvement blessée au niveau du visage.

II.2. Du contexte politique

-Célébration de la journée des communes au Burundi avec un cachet politique

Le 6 août 2022, dans toutes les provinces du pays, une fête des communes a été célébrée avec un cachet politique. A titre exemplatif, en province Kirundo, des membres du parti CNDD-FDD portaient des T-shirts aux couleurs du parti CNDD-FDD comme si c'était une fête du parti. Signalons que les préparatifs de cette fête avaient été caractérisés par des contributions de la population avec une collecte du haricot et d'autres vivres destinés aux vulnérables. Dans certaines provinces comme à Kirundo et Muramvya, ces collectes des biens étaient forcées. A Muramvya, Espérance Nduwayezu, administrateur communal a exigé une contribution financière à la population pour acheter des boissons et des aliments destinés à la célébration de cette journée. Selon les mêmes sources, chaque tenancier d'un bistrot ou d'une boutique devait payer une somme de 5 000 FBU, des ménages 1 000 FBU, sans quittance. Des Imbonerakure sillonnaient les quartiers pour récolter cet argent. Cependant dans d'autres provinces comme à Karuzi, les contributions étaient volontaires.

II.3. Du contexte judiciaire

Au cours mois d'août 2022, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain selon les témoignages de la population. Mais, du fait que ces personnes sont souvent arrêtées de façon clandestine, quelques cas seulement ont pu être identifiés par nos observateurs des droits humains. Dans cette section, nous présenterons également des cas des personnes condamnées dans des jugements rendus par des TGI..

II.3.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.

Comme mentionné ci-haut, plusieurs cas de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement ont eu lieu au cours du mois d'août 2022. Les cas qui ont pu être identifiés par nos observateurs des

1- Deux personnes arrêtées en commune Kabarore, province Kayanza

Dans la nuit du 6 au 7 août 2022, vers 19 heures, sur la colline Dusasa, commune Kabarore, province Kayanza, Samson Sibomana, âgé de 17 ans et Siméon Mwizararangwa, âgé de 23 ans, ont été arrêtés par la police. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir caché dans leurs ménages 5 bidons de carburant de type mazout en provenance du Rwanda. Selon les mêmes sources, ils ont été conduits au cachot communal avant d'être transférés, le lendemain, au commissariat provincial de police.

2- Vingt-quatre membres du parti CNL arrêtés par des Imbonerakure en province Kirundo

Le 14 août 2022, au centre de négoce de Munzenze-Mpuzamahanga, colline Murama, commune et province Kirundo, un groupe d'Imbonerakure commandés par un certain Kigamba, a arrêté des danseurs intore membres du parti CNL qui se rendaient à Kirundo dans les cérémonies du 3^{ème} anniversaire de leur parti. Selon des sources sur place, ils ont passé 3 heures alors qu'ils avaient la permission de l'administration. Ils ont pu continuer la route suite à l'intervention des militaires du camp Mutwenzi pour débloquer la situation. Selon les mêmes sources, le matériel de ces danseurs Intore qui avait été confisqué par ces Imbonerakure n'a pas été remis.

II.3.2. Des condamnations de personnes prononcées dans des TGI.

1- Une personne condamnée par le TGI en province Rutana

Le 4 août 2022, dans un procès de flagrance, le TGI de Rutana a condamné Christophe Havyarimana alias Ndayobewe résidant sur la sous-colline Karindo, colline, commune et province Rutana, à une peine de servitude pénale de 5 ans et de paiement d'une somme d'un million de FBU pour dommages et intérêts à la victime. Il s'est rendu coupable d'avoir attaqué et blessé Emmanuel Manirabona le 29 juillet 2022.

2- Sept membres du parti CNL condamnés par le TGI Kirundo

Le 4 août 2022, au TGI Kirundo, Rémégie Uwizeyimana, Fabrice Ndayishimiye, Jean Pierre Muhizi, Jean Bosco Ndikuriyo, Elias Nkundabagenzi, Gilbert Nsengiyumva et Alexandre Nzokirantevye, tous membres du parti CNL ont été auditionnés et condamnés à une peine de servitude pénale de 15 ans. Ils ont été accusés de constituer un groupe de recrutement des rebelles pour des entraînements militaires au Rwanda en vue d'attaquer et déstabiliser le Burundi. En répondant aux accusations du Ministère public représenté par le Procureur de la République de Kirundo, Jean Claude Ndemeye, les victimes ont demandé des preuves de ces recrutements surtout que la frontière Rwando-Burundaise est fermée et de donner des noms des jeunes recrutés ainsi que leurs adresses. Précisons que Rémégie Uwizeyimana, secrétaire communal du parti CNL a été qualifié de chef de file de ce groupe et avait été arrêté le 29 juillet 2022.

3- Quatre membres de la milice Imbonerakure condamnés par le TGI de Ngozi

Le 4 août 2022, au TGI de Ngozi a condamné Gérard Ntahomvukiye, Apollinaire Miburo et Musafiri Niyonkuru, Responsable des Imbonerakure en province Ngozi et infirmier de l'hôpital autonome de Ngozi ainsi que Lahay Loy Niyorukundo, membre de la milice Imbonerakure et conducteur de taxi-moto. Après avoir été auditionnés par le tribunal, les 3 premiers inculpés ont été condamnés à une peine à perpétuité et à payer 30.000.000 FBU pour dommages et intérêts à la famille de la victime. Ils se sont rendus coupables d'avoir assassiné Bernard Nsabimana surnommé Petit, employé de l'Hôtel Winners en ville de Ngozi. Le 4^{ème} prévenu qui avait déplacé le cadavre jusqu'à Vyerwa, a été accusé de complicité et condamné à une peine de servitude pénale de 20 ans. Rappelons que Bernard Nsabimana avait été retrouvé mort le 5 février 2022, dans la vallée de Vyerwa, près de la rivière Nkaka, commune Mwumba, province Ngozi.

Bref et sans être exhaustif, tout au long du mois d'août 2022, au moins 26 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement tandis qu,au moins 12 personnes ont été jugées et condamnées à de lourdes peines par des TGI ,

II.3. Du contexte social.

Ici, nous allons cibler la gestion de la pandémie de Covid-19 ainsi que les attitudes de gouvernance administrative observées dans l'administration au cours du mois d'août 2022.

1- Des conséquences du relâchement dans l'application des mesures barrières de la pandémie de la Covid-19 au Burundi

Le nombre de cas positifs a augmenté dans certaines provinces du pays au cours du mois d'août 2022 après une période de maîtrise parfaite de cette pandémie dans notre pays. En province Bururi, cette pandémie a monté en avec plus de 200 cas recensés dont 15 cas au district sanitaire de Rutovu et 150 cas au district sanitaire de Matana, jusqu'au 3 août 2022. Ces données ont été collectées et diffusées par la direction provinciale de la santé de cette province. Les autorités médicales dans cette province ont indiqué que cette recrudescence a été due au relâchement dans l'application des mesures barrières contre cette pandémie et ont recommandé la stricte observation de ces mesures.

2- Saisie d'environ 400 litres de mazout en commune et province Rumonge

Au cours du mois d'août 2022, environ 400 litres de mazout ont été saisis en commune et province Rumonge par différentes autorités administratives.

- ✓ Le 2 août 2022, des militaires de la marine burundaise positionnée à Minago dans la même commune qui étaient en patrouille ont saisi 60 litres de gasoil. Ce carburant était transporté par Bienvenue Habonimana, ancien chef de zone de Minago et chef des Imbonerakure dans cette zone et Etienne, membre du parti CNL. Ces derniers ont été arrêtés avant d'être libérés séparément le même jour.
- ✓ Le 5 août 2022, le comité mixte de sécurité a saisi 30 litres de mazout qui étaient transportés par Daniel Nduwimana, à bord de sa moto, sur la colline Rutumo et il a été remis à la police de Magara. Le même jour, vers 20 heures, près du site Kibozi de la SOGEA SATOM, 60 litres et 2 bidons vides ont été également saisis. Ces quantités étaient transportées par un porteur accompagné de 2 agents de SOGEA SATOM et de 2 employés d'une société de gardiennage assurant la sécurité à SOGEA SATOM.
- ✓ En outre, le 6 août 2022, sur la colline Minago, commune et province Rumonge, 60 litres de gasoil ont été aussi saisis. Jérémie Bizimana administrateur communal de Rumonge, à l'occasion de la célébration de la journée de la commune, a dénoncé des vols commis à la SOGEA SATOM et a demandé à la population de Minago de se ressaisir.

3-Deux administrateurs suspendus en province Bujumbura rural

Le 9 août 2022, l'administrateur de la commune Kanyosha, province Bujumbura rural a été suspendu de ses fonctions par une ordonnance ministérielle du ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique. Selon cette ordonnance, Geneviève Ntahomvukiye est accusée de manquements graves de 4 sortes :

- la violation du code des marchés publics par l'attribution irrégulière du marché des cahiers de ménage,
- le détournement des cotisations du personnel à l'INSS et à la MFP ;

- la violation du manuel des procédures administratives et financières en procédant aux dépenses communales en dehors du circuit normal ainsi que
- la falsification des procès-verbaux du conseil communal.

Signalons que le 28 juillet 2022, le même ministre avait suspendu un autre administrateur de la commune Mutambu, province Bujumbura Rural. Selon l'ordonnance ministérielle, Jean Pierre Niyongabo a été accusé de la mauvaise gestion. Des informations en provenance de cette commune indiquent que cet administrateur a été accusé d'un détournement d'une somme de 80 millions de francs destinée aux coopératives de 8 collines relevant de cette commune.

4-Trente-cinq magistrats des juridictions du pays révoqués

Le 10 août 2022, le Président de la République du Burundi, Evariste Ndayishimiye a sorti un décret n°100/099 portant révocation de certains magistrats des juridictions du pays. Trente-cinq magistrats sont concernés par ce décret. Un grand nombre de ces magistrats n'étaient plus au service car ils avaient été condamnés et avaient même purgé leur peine. Rappelons que la loi stipule qu'en cas d'absence au service pendant 6 mois, le fonctionnaire de l'Etat est sujet aux procédures de révocation. Certains magistrats avaient été condamnés il y avait plusieurs années et n'exerçaient plus le métier. Précisons que certains magistrats déjà révoqués se sont retrouvés dans ce décret. A titre exemplatif, Christian Makari, magistrat du tribunal de résidence en province Cankuzo, avait été condamné à 5 ans de servitude pénale principale avec paiement d'une amende de 100. 000 FBu en 2008. Il s'est retrouvé sur la liste d'autres magistrats révoqués par le décret du 10 août 2022 alors qu'il n'était plus magistrat.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois d'août 2022, des cas de personnes tuées n'ont cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante. Ainsi, au fil des jours, des vies humaines disparaissent sans que des enquêtes soient menées en vue d'identifier les auteurs des forfaits afin qu'ils soient traduits en justice et punies conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR. D'après la population, ces personnes sont tuées et les cadavres sont transportés pour être jetés loin des lieux où ils peuvent être identifiés et cela, pour brouiller les enquêtes.

Voici le déroulement des faits :

1- Une personne tuée en commune et province Cankuzo

Dans la nuit du 29 au 30 juillet 2022, sur la colline Mugozi, commune et province Cankuzo, Nyamiye, vieux âgé de plus de 60 ans, accusé de sorcellerie, a été tué à coups de bâtons, à son domicile. Selon des sources sur place, il a été appelé au téléphone par Générose Nyamiye, sa nièce pour lui proférer des menaces avant son assassinat. Des messages lui envoyés pour le menacer ont été saisis par les services de la documentation. Christophe Nyamiye, son neveu et en même temps chef de zone Cankuzo a tenté de l'enterrer précipitamment sur la colline Mugozi tôt le matin du 30 juillet 2022 mais Venant Ndayishimiye, responsable du SNR I, en a empêché. Il a recommandé à Christophe Nyamiye de conduire le cadavre à la morgue pour qu'il y ait d'abord constat médical et enquête policière. Christophe Nyamiye a cependant mis ce cadavre dans un véhicule de type probox et l'a conduit vers le cimetière de Nyarurama sis à la colline Muterero dans la même commune. Venant Ndayishimiye a informé Boniface Banyiyezako, Gouverneur de la province Cankuzo de cette affaire.

Celui-ci a appelé par téléphone Christophe Nyamiye sans succès avant d'appeler Alodie Niyonkuru, député élue du parti CNDD-FDD et en même temps femme de Christophe Nyamiye, sans succès non plus. Selon les mêmes sources, deux personnes de la famille Christophe Nyamiye ont été arrêtées et conduits au cachot du commissariat de police provincial pour des raisons d'enquête.

2-Un corps sans vie retrouvé en commune et province Kayanza

Le 31 juillet 2022 vers 11 heures, sur la sous-colline Karugomero, colline Mwendo, commune et province Kayanza, le corps sans vie de Dieudonné Niyonsaba, âgé de 35 ans, conducteur de taxi-vélo dans la ville de Kayanza, a été retrouvé chez lui, suspendu, corde au cou. Selon des sources sur place, il cohabitait bien avec sa femme et ses voisins.

3-Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Gatara, province Kayanza

Le 1^{er} août 2022, vers 7 heures, sur la colline Migende, commune Gatara, province Kayanza, le corps sans vie de Céline Nkundwanabake, âgée de 60 ans, a été retrouvé au bord de la rivière Ruvubu entre les montagnes Ruhengeri et Ngendo de la même commune. Selon la même source, le corps de la victime a été évacué vers l'hôpital Gakenke dans cette même commune.

4-Un corps sans vie retrouvé en commune Mugina, province Cibitoke

Le 2 août 2022, en zone Nyamakarabo, commune Mugina, province Cibitoke, un corps sans vie d'une personne non identifiée et en état de décomposition a été retrouvé sur la colline Gitumba de cette zone. Ce corps présentait plusieurs traces de coups de machettes et de gourdins au niveau de la tête. Selon les mêmes sources, ce corps a été vite enterré tout près de la rivière Ruhwa par des membres de la milice Imbonerakure de cette localité sans permettre de faire des enquêtes pour identifier les auteurs et les mobiles de sa mort.

5-Un enfant tué par son père en commune et province Rutana

Le 3 août 2022, sur la colline Gifunzo, zone, commune et province Rutana, Elvis Niyomwungere, âgé de 14 ans, a été battu à l'aide d'un bâton par son père, Hakizimana et il est mort sur le champ. Selon des sources sur place, son père l'a accusé de lui avoir volé 80 000 FBU. Après, le meurtrier a pris fuite vers une destination inconnue.

6-Un corps sans vie retrouvé en commune Rusaka, province Mwaro

Le 3 août 2022, vers 12 heures, le corps sans vie d'Euphémie Nizigama, âgée de 31 ans, originaire de la colline Senga, commune Butezi, province Ruyigi, a été retrouvé dans un boisement de Rukiga séparant la colline Rucunda, commune Rusaka, province Mwaro et la colline Shombo, commune et province Muramvya. Selon des sources sur place, cette victime a été identifiée à l'aide d'une CNI qui se trouvait dans ses habits. Les circonstances ainsi que les auteurs de l'assassinat n'ont pas été identifiés.

7-Un corps sans vie d'une jeune fille retrouvé en commune Kibago, province Makamba

Le 3 août 2022, sur la colline Kiyange commune kibago en province Makamba, un corps sans vie d'une jeune fille âgée de 22 ans a été retrouvé suspendu sur un avocatier, corde à la gorge. Selon des témoins de la découverte macabre, la fille avait été violée avant d'être égorgée puisque son corps a été retrouvé tout nu. Le corps de la jeune fille a été pendu sur l'avocatier afin de simuler à un suicide. Signalons que la jeune fille était originaire de la colline de Gatwe de la commune Kayogoro, de la même province.

8-Un corps sans vie retrouvé en commune Vyanda, province Bururi

Le 5 août 2022, sur la colline Mirango, commune Vyanda, province Bururi, le corps sans vie de Célestin Kabura, âgé de 45 ans, a été retrouvé dans une rivière passant en bas de cette colline. Selon des sources sur place, pendant la journée, la victime était au centre de cette colline où elle partageait un verre avec ses amis. Des empreintes de pieds des gens non identifiés étaient visibles au bord de cette rivière ; ce qui a fait penser qu'il a été tué ailleurs et transporté avant d'être jeté dans cette rivière. Des sources policières et administratives à Vyanda, il ressort que cet homme est tombé dans cette rivière suite à l'ivresse et il en est mort sur le champ. Mais la population environnante a rejeté cette assertion.

9-Un corps sans vie retrouvé en commune Kayokwe, province Mwaro

Le 5 août 2022 au matin, sur la colline Saswe, commune Kayokwe, province Mwaro, le corps sans vie de l'Abbé Levis Nsengiyumva de la paroisse Kibumbu a été retrouvé dans sa chambre. Selon des sources sur place, la veille, il s'était couché bien portant et il était programmé pour célébrer la messe matinale de 6 heures 30 minutes. Selon les mêmes sources, après que le Fratrie et ses collègues qui étaient à la messe l'aient attendu en vain, ils sont retournés au couvent, ont défoncé la porte de la chambre de cet Abbé et l'ont trouvé mort. La cause de sa mort n'a pas été identifiée.

10-Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 6 août 2022, sur la sous-colline Kigoma, colline Kiramira, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié âgé d'environ 30 ans, a été retrouvé dans un boisement. Selon des sources sur place, ce corps présentait plusieurs traces de coups de couteau et baignait dans du sang encore frais. Le corps a été enterré sur le même lieu sans faire des enquêtes pour identifier les auteurs.

11-Un corps sans vie d'une écolière retrouvé en commune Matana, province Bururi

Dans l'après-midi du 7 août 2022, sur la colline Kinyinya, zone Gasibe, commune Matana, province Bururi, le corps sans vie d'Anastasié Gahenga, âgée de 16 ans, écolière de la 6^{ème} année à l'ECOFO Kinyinya, a été retrouvé chez elle suspendu sur un avocatier, corde au cou. Selon des sources sur place, cette fille était restée seule à la maison avec Félix Kubwayo, âgé de 22 ans, travailleur domestique dans ce ménage. Selon les mêmes sources, la jeune fille était enceinte et aurait été étranglée et son corps a été suspendu. Félix Kubwayo, présumé auteur, de cette grossesse et de cet assassinat a été enfermé dans une chambre de cette maison par la population de la localité. Durant la période de sa séquestration, il s'est blessé partout sur son corps à l'aide d'une lame de rasoir. Selon les sources policières, il a été évacué

vers l'hôpital de Matana, le même soir, où il a été gardé par la police pour éviter la fuite de ce présumé auteur.

12-Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 7 août 2022, sur la colline Gabiro-Ruvyagira, commune Rugombo, province Cibitoke, le corps sans vie de Louis Mayange, âgé de 50 ans, a été retrouvé décapité. Les circonstances de cette mort n'ont pas été élucidées.

13-Un corps sans vie retrouvé en commune Mugina, province Cibitoke

Le 7 août 2022, sur la colline Gitumba, zone Nyamakarabo, commune Mugina, province Cibitoke., un corps sans vie d'un rwandais a été retrouvé en état de décomposition. Selon des sources, il aurait été tué à la tombée de la nuit sur la rivière Ruhwa frontalière avec le Rwanda par des Imbonerakure qui font des rondes nocturnes alors qu'il tentait de traverser la frontière pour rendre visite à sa famille vivant au Burundi. Son corps a été enterré à la hâte tout près de la rivière Ruhwa séparant le Burundi et le Rwanda. Des Rwandais ont tenté de venir déterrer le corps de leur compatriote, sans succès.

14-Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province Ruyigi

Dans la nuit du 7 au 8 août 2022, vers 20 heures, sur la colline Ruhengeri, zone Rusengo, commune et province Ruyigi, un corps sans vie de Marie Goreth Nahimana, âgée de 50 ans, cultivatrice, a été retrouvé décapité par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, des personnes non identifiées se sont introduites dans la maison de Marie Goreth Nahimana et l'ont tuée à l'aide des machettes. Selon les mêmes sources, la tête de la victime n'a pas été retrouvée.

15-Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

Le 7 août 2022, en zone Ngagara, commune Ntakangwa, Bujumbura mairie, le corps sans vie de Bernard Niyongabo a été retrouvé au quartier industriel de cette zone. La victime était originaire de la commune Bukirasazi en province Gitega. Aucune enquête n'a été entamée pour identifier les circonstances et les auteurs de cet assassinat.

16-Une femme tuée en commune et province Rutana

Dans la nuit du 9 au 10 Août 2022, à l'hôpital de Rutana, commune et province Rutana, Ménémore Nijimbere, âgée de 43 ans, résident au quartier Gifunzo, de la même colline est morte suite aux coups et blessures lui infligés par son mari, Colonel de police Nicolas Nikoyagize, ex-PMPA, prestant dans la Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, cette femme travaillait à la bibliothèque du Lycée communal de Gifunzo en commune Rutana. Elle n'était pas en bon terme avec son époux qui l'accusait d'être stérile parce qu'elle n'avait pas encore mis au monde. Selon les mêmes sources, ladite femme a été battue à mort au cours des bagarres qui ont éclaté dans la nuit du 9 au 10 août 2022. L'auteur de ce meurtre n'a pas été inquiété.

17-Un corps sans vie retrouvé en commune et province Bubanza

Le 10 août 2022, vers 7 heures, sur la sous-colline Nyanyari, colline Rugunga, zone Buvyuko, commune et province Bubanza, le corps sans vie d'un jeune garçon prénommé Kévin, âgé de 14 ans, habitant sur la colline Cimbizi, zone Buvyuko, de la même commune, a été retrouvé dans un champ de manioc.

Selon des sources sur place, les parents de Kevin l'avaient envoyé au marché pour acheter de la farine la veille mais il n'est pas rentré. Selon les mêmes sources, le corps sans vie a été inhumé par sa famille à cette même date à Cimbizi. Les mobiles et les auteurs de ce meurtre n'ont pas été identifiés.

18- Une personne tuée en commune et province Ngozi

Dans la nuit du 15 août 2022, au Centre de santé Gloria sis au quartier Muremera, commune et province Ngozi, Bélyse Uwizeyimana, originaire de la colline Gisagara, commune et province Ngozi est morte suite aux coups de poignards de son mari, Aimable Bayisabe. Selon des sources sur place, Bélyse Uwizeyimana avait été poignardée par son mari en date du 14 août 2022, au niveau de la tête. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté pour des raisons d'enquête judiciaire.

19- Une femme tuée en commune Ntega, province Kirundo

Le 15 août 2022, sur la colline Gatwe, commune Ntega province Kirundo, Clotilde Rwaswa a été tuée par son époux. Selon des sources locales, Clotilde Rwaswa était rentrée tardivement de retour d'une visite qu'elle avait rendue à ses amis, mais son mari l'a accusée d'adultère avant de la battre violemment jusqu'à ce qu'elle succombe à ses blessures. Le malfaiteur a été arrêté, le lendemain matin, et conduit au cachot du commissariat communal de la police à Ntega pour des raisons d'enquête.

20- Un corps sans vie retrouvé en commune Murwi, province Cibitoke

Le 15 août 2022, sur la colline Gisaba, zone Buhindo, commune Murwi, province Cibitoke, un corps sans vie et état de décomposition d'un homme non identifié, âgé d'une quarantaine d'années a été retrouvé par des cultivateurs dans un champ de manioc. Selon des sources sur place, le corps présentait des blessures partout. Selon les mêmes sources, les habitants proches du lieu de la découverte de ce cadavre ont vu dans la nuit du 14 août 2022, le véhicule du responsable provincial du SNR passer à cet endroit. Ce cadavre a été immédiatement enterré sur place par des policiers et des membres de la milice Imbonerakure sur l'ordre de Melchiade Nzokizwanayo, administrateur de la commune Murwi.

21- Un Imbonerakure tué en commune Gihanga, province Bubanza

Dans la nuit du 17 au 18 août 2022, à la 3^{ème} transversale, dans le village de paix, sur la colline Gihungwe, commune Gihanga, province Bubanza, Jean Marie Singirankabo alias Vianney, âgé de 40 ans et père de 5 enfants, membre de la milice Imbonerakure, a été tué à coups de couteaux et de gourdins, par des membres de la milice Imbonerakure en patrouille nocturne dirigés par le nommé Nzoyora. Selon des sources sur place, Jean Marie Singirankabo est tombé dans une embuscade tendue par ces Imbonerakure en patrouille, armés de couteaux et de gourdins. Selon les mêmes sources, ils l'ont poignardé au niveau des côtes et il est mort sur le champ. Son corps a été transporté et jeté dans la rivière Ninga. Jean Marie a été accusé de dévoiler les secrets liés aux vols commis par ces Imbonerakure lors des patrouilles nocturnes. En date du 18 août 2022, le corps de la victime a été repêché dans cette rivière et enterré sur l'ordre de l'administrateur communal de Gihanga, Léopold Ndayisaba. Ce dernier a indiqué que deux Imbonerakure ont été arrêtés pour des raisons d'enquête.

22- Un corps sans vie retrouvé en commune Bugendana, province Gitega

Le 18 août 2022 au matin, en zone Mugeru, commune Bugendana, province Gitega, le corps sans vie d'Antoine Buturo, âgé de 62 ans, a été retrouvé sur la colline Gitora de cette zone. Selon des sources sur place, Antoine Buturo était parti à la messe le 14 août 2022, à la paroisse Mugeru. Au sortir de la messe, il a passé la journée avec ses amis dans un bistrot de cette localité. Selon les mêmes sources, sa famille a informé les autorités administratives à la base qu'elle n'avait pas de nouvelles d'Antoine Buturo. Le corps sans vie d'Antoine Buturo a été retrouvé, avec des blessures partout dans une fosse et

au bord de la route qui passe sur la colline Gitora, par des personnes qui se rendaient dans leurs champs. L'administration et la police ont indiqué que les enquêtes ont déjà commencé pour identifier le mobile et les auteurs de cet assassinat.

23- Une personne tuée en commune Bukinanyana, province Cibitoke

Le 21 août 2022, sur la colline Bihembe, zone bamba, commune Bukinanyana, province Cibitoke, Emmanuel Ndagijimana a été tué par des hommes non identifiés. Ces malfaiteurs lui ont tendu une embuscade dans son chemin vers son domicile et l'ont égorgé. Selon les témoins de la découverte macabre, le corps de la victime a été trouvé le matin dans une mare de sang. L'identité et les mobiles de ce meurtre n'ont été connus.

Bref et sans être exhaustif, au moins 23 personnes ont été tuées et 18 autres blessées au cours du mois d'août 2022

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

Localité	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	2	0	0	1	4	0	0	1	0	2	6
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bururi	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	2	1
Cankuzo	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Cibitoke	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	6	0
Gitega	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Karusi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kayanza	0	0	0	0	0	2	0	0	2	0	2	2
Kirundo	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Makamba	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Muramvya	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Muyinga	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Ngozi	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Rumonge	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Rutana	0	0	0	3	2	0	0	0	0	0	2	3
Ruyigi	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Totaux	0	2	0	3	7	12	0	0	16	1	23	18

IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du mois d'août 2022, plusieurs actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été commis dans plusieurs localités du pays. Mais, la plupart de ces actes n'ont pas été identifiés car ils sont commis dans des cachots clandestins installés par les responsables du SNR dans différentes localités du pays et au siège en Mairie de Bujumbura.

Voici quelques cas illustratifs de cette barbarie humaine :

1- Deux personnes torturées en commune et province Bubanza

Le 31 juillet 2022 aux environs de 20 heures, sur la colline Shari 1, commune et province Bubanza, deux frères dont Jean de Dieu Niyongabo, âgé de 40 ans et Jean Marie Bizumuremyi, âgé de 27 ans, ont tous été sauvagement battus par des jeunes Imbonerakure en présence d'Oscar Kasereka, un élu local sur cette colline et le responsable des jeunes sur cette même colline, Jérôme Mbonimpa.

Les tortionnaires, Jean-Luc Karorero, Pascal Kenese, Mossi Bararumbanje et cet élu local ont d'abord défoncé la porte de la maison de Jean-Marie Bizumuremyi avant de le battre très sérieusement à l'aide des bâtons et des barres de fer partout le corps. Tous les deux ont été, par après, conduits au domicile de cet élu local pour « y être bien battus » comme ils le disaient. Après quelques heures de bastonnade, les victimes avaient déjà perdu connaissance. Des sources locales ont mentionné que des plaies étaient visibles au niveau des fesses, du dos, du cou, du visage et au niveau des membres. Les victimes seraient accusées de se chamailler avec leurs épouses pendant la nuit.

2- Deux membres du parti CNL torturés en commune Gashoho, province Muyinga

Le 13 août 2022, à la permanence du parti CNDD-FDD en commune Gashoho, province Muyinga, Jean Nzisabira et Léopold Barera, tous membres du parti CNL sur la colline Muruta, zone Gisanze de la même commune ont été tabassés par des membres de la milice Imbonerakure dont le secrétaire communal du parti CNDD-FDD, Ernest Cishatse alias Petit accompagné par Fulgence Mfuranzima et Rugerinyange respectivement responsables de ce parti au niveau de la zone Gisanze et de la colline Muruta.

Jean Nzisabira a eu la fracture au niveau du bras. Les 2 victimes ont été conduites à l'hôpital de Muyinga où ils ont été hospitalisés. Selon des sources sur place, ces victimes participaient aux activités de leur parti sur la colline Muruta quand ces membres de la milice Imbonerakure les ont attaqués. Ils se sont introduits dans la permanence du parti CNL où se déroulaient les activités d'accueil des membres du comité provincial de ce parti. Ces Imbonerakure ont arrêté Jean et Léopold et qu'ils ont conduits par force à bord des motos jusqu' à la permanence du parti CNDD-FDD à Gashoho où ils les ont sauvagement battus.

3- Trois personnes torturées en commune et province Rutana

Le 19 août 2022, trois personnes ont été torturées par le responsable du service National de renseignement dans la province Rutana. Il s'agit d'un infirmier qui tenait la garde au centre de santé et ses deux patrons : le prénommé Vianney et le nommé Runyabuye. Ils ont été accusés d'avoir soigné un conducteur de taxi moto qui a été blessé par arme à feu par ce responsable du SNR à Rutana l'accusant de transport illicite du carburant. Les victimes ont été embarquées et conduites, la même nuit, au cachot du SNR où ils ont continué à être torturés.

V. DES CAS DE VSBG

Au Burundi, la loi qui réprime les VSBG en général et le viol en particulier a été promulguée depuis 2016 mais ses résultats ne sont pas palpables malgré la sensibilisation qui se fait ici et là à travers tout le pays. Des enfants, des femmes et même des hommes continuent à subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteurs et victimes alors que cela est puni par la même loi. Et si ce n'est

pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude. Suite à cela, seuls quelques présumés auteurs sont arrêtés et également, seuls quelques cas sont identifiés par nos observateurs des droits humains.

Ainsi, au cours du mois d'août 2022, huit cas de victimes de VSBG ont été identifiés :

1- Deux femmes violées en commune Gihanga, province Bubanza

Le 1^{er} août 2022, dans la forêt de Rukoko située en commune Gihanga en province de Bubanza, une fille de 16 ans et une femme de 21 ans qui étaient à la recherche du bois de chauffage, ont été agressées sexuellement par Oscar Manirakira, militaire en uniforme du grade de caporal-chef de la FDNB.

Selon nos sources, le caporal-chef les a d'abord menacées en leur disant qu'il allait les tuer si elles résistaient. Surpris par ses collègues en train de commettre le viol, il a été désarmé, puis conduit au commissariat de police de Gihanga, en tenue civile. Les victimes ont été conduites, au centre Seruka qui est un centre de prise en charge des victimes de violences sexuelles sis en ville de Bujumbura pour des soins de santé et une expertise médicale.

2- Une fille violée en commune et province Rumonge

Le 13 août 2022, vers 17 heures, sur la sous-colline Murungu, colline Rutumo, commune et province Rumonge, C. N., âgée de 14 ans, déficiente mentale, a été violée par Marc Ninteretse, âgé de 33 ans, membre de la milice Imbonerakure de Rutumo et cousin de la mère de la victime. Celle-ci a été violée, sur le chemin de retour, après avoir passé toute une journée à débroussailler les alentours de la boutique de Marc Ninteretse. Elle a été conduite, par ruse, dans un buisson où elle a été violée sur une promesse de 1.000 FBU.

Selon des sources sur place, la victime a été conduite au CDS de Magara pour des soins médicaux. L'auteur du viol a été arrêté, le même jour, vers 20 heures, par l'administration locale en collaboration avec des membres du comité mixte de sécurité collinaire après des révélations de la victime. Marc Ninteretse a directement été remis aux militaires de la position de Murungu, qui à leur tour, l'ont remis à la police de Rutumo en date du 14 août 2022 avant d'être transféré au cachot du commissariat provincial de police de Rumonge. Il a été transféré en même temps que le document qu'il a lui-même rédigé et signé avouant l'infraction et demandant pardon, en présence des témoins.

3- Une femme et ses deux enfants battus en commune Gatara, province Kayanza

Le 13 août 2022, sur la colline Kibaribari, commune Gatara, province Kayanza, Jacqueline Niyonkuru a été battue et mordue au niveau des bras par son mari, Salvator Ntunzwenimana, âgé de 38 ans en l'accusant d'avoir refusé de lui faire l'amour. Selon des sources sur place, le mari est rentré tard la nuit et a demandé à sa femme de faire l'amour avec lui mais cette dernière n'a pas accepté car elle souffrait de la malaria. Selon les mêmes sources, le lendemain, Jacqueline est partie chez ses parents et le surlendemain, ses deux enfants, âgés de 13 ans et de 9 ans l'y ont rejointe après avoir été battus, eux aussi, par leur père.

4- Une fille violée en commune Marangara, province Ngozi

Le 15 août 2022, sur la colline Condori, zone Giheta, commune Marangara, province Ngozi, D. K. K., âgée de 8 ans, a été violée par le nommé Hakizimana, âgé de 37 ans. Selon des sources sur place, la victime était l'enfant de la femme du violeur. Il a envoyé l'enfant dans la chambre où il l'a poursuivie

et l'a violée. Selon les mêmes sources, Hakizimana a été arrêté, le même jour, et conduit au cachot du commissariat communal de police à Marangara.

5- Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza

Le 18 août 2022, sur la colline Muhingira, commune Gatara, province Kayanza, Domitille Nyandwi, âgée de 50 ans, a été giflée et a écopé des coups de poings de la part de son frère, Herménégilde Nsenyumva. Selon des sources sur place, la victime réclamait sa part d'une maison familiale héritée de leur père mort en 2021. Selon les mêmes sources, la victime a été secourue par les voisins.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

VI.1. Aperçu général de la situation carcérale au mois d'août 2022.

La **population pénitentiaire** est de 12 694 détenus + 118 nourrissons = **12 812**
Le **total des prévenus** est de 6 841 adultes + 104 mineurs = **6 945**
Le **total des condamnés** est de 5 690 adultes + 23 mineurs = **5 713**

Le monitoring des violations des droits des personnes détenues au cours du mois d'août 2022 complété par le tableau de la situation carcérale présentée ci-dessus montre que la surpopulation reste alarmante dans les milieux carcéraux de notre pays et a monté excessivement par rapport aux mois passés. En effet, *la population pénitentiaire est de 12.812 personnes ; population pénitentiaire représente 2,96 fois la capacité d'accueil de tous les établissements pénitentiaires* du pays qui est de 4.294 personnes. *Ce chiffre n'avait jamais été atteint.*

Cette surpopulation se traduit aussi par les taux d'occupation très alarmants : 11 sur 13 maisons carcérales du pays ont des taux d'occupation qui sont au-delà de 100%. Seuls le CMCL de Rumonge et la prison de Ngozi pour femmes ont des taux inférieurs à 100% avec respectivement 63,89% et 78,00%. La situation est telle : la plupart de ces milieux carcéraux du pays ont des taux d'occupation très horribles: Muramvya (832,00%), Mpimba (576,13%), Ngozi pour hommes (433,00%), Gitega (323,00%), Ruyigi (264,57%), Bubanza (257,00%), ...

La conséquence est que cette surpopulation rend précarisées les conditions de détention en créant la promiscuité, une ration alimentaire non suffisante et moins équilibrée (les prévisions pour chaque personne ne changent pas) ainsi que le manque de prise en charge efficace des personnes malades. Bref, les droits des personnes détenues sont bafoués du jour au lendemain.

Cette augmentation sans cesse croissante de la population pénitentiaire est due à plusieurs facteurs dont le manque de célérité dans le traitement des dossiers judiciaires, les détentions arbitraires/illégales, le non-traitement des dossiers des prisonniers politiques, la mauvaise application de la mesure de libération conditionnelle des prisonniers qui viennent de purger leurs peines,

Le surpeuplement des établissements pénitentiaires est la source de l'insalubrité et en conséquence, les maladies sont monnaie courante. Les maladies contagieuses se propagent très rapidement surtout que les dispensaires qui se trouvent dans les prisons disposent des moyens très limités pour faire face à ces maladies.

..... /

VI.2. Tableau de la situation carcérale au 31 aout 2022.

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	200	514	219	11	264	18							4	4	257,00%
Bururi	250	359	224	18	105	12							2	1	143,60%
Gitega	400	1292	515	51	659	67							6	11	323,00%
Mpimba	800	4609	3295	219	1042	53							16	15	576,13%
Muramvya	100	532	419	26	376	11							5	1	832,00%
Muyinga	300	532	151	15	336	30							2	1	177,33%
Ngozi (F)	250	200		79		94				23			12	16	80,00%
Ngozi (H)	400	1732	642		1090										433,00%
Rumonge	800	1060	320	29	690	21							3	2	132,50%
Rutana	350	605	262	12	322	9									172,86%
Ruyigi	300	823	296	36	455	36							2		264,57%
CMCL Ruyigi	72	81					30		51						112,50%
CMCL Rumonge	72	55					2		53						76,39%
TOTAUX	4 294	12694	6343	498	5339	351		-			-	-	60	58	295,62%
			6343+498= 6841		5339+351=5690		104		0 + 23=23				60+58=118		

VII. CONCLUSION

Au terme du présent rapport, l, APRODH, note avec amertume et indignation que des cas de violations des droits de l'homme continuent à être relevés au Burundi. L'action du gouvernement dans le sens de mener des enquêtes afin d'identifier les auteurs et les sanctionner conformément à la loi reste invisible, ce qui encourage les auteurs à poursuivre ces actes répréhensibles.

C'est à la faveur de cette inaction que des cas de personnes tuées, d'arrestations arbitraires suivis de détentions illégales, de personnes enlevées et/ou portées disparues, de torture, de VSBG en général et de viol en particulier se multiplient dans un pays régi pourtant par des lois claires.

Bien au contraire, toutes les autorités aussi bien administratives que politiques ne cessent de clamer haut et fort que les droits humains sont respectés au Burundi.

La situation est telle, au moment où toutes les maisons de détention de tout le pays regorgent de prisonniers avec des effectifs alarmants et une surpopulation sans égale, par le fait que d'innombrables personnes accusées des infractions à caractère politique ne sont pas jugées. Même celles jugées après une longue période de détention illégale continuent à croupir dans les prisons, parfois même les personnes acquittées.

Mêmes celles qui sont relaxées sont encore arrêtées quelques jours après par des Imbonerakure et/ou les agents du SNR qui font le bon et le mauvais temps dans notre pays sans être inquiétés.

Tenant compte de cette situation des droits de l'homme qui se détériore du jour au lendemain dans notre pays, l'Association pour la Protection des Droits Humains et des personnes détenues lance une fois de plus, un cri d'alarme et recommande ce qui suit :

• Au gouvernement du Burundi, de :

- ✓ Prendre des mesures appropriées pour arrêter ces violations flagrantes des droits humains,
- ✓ Mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi,
- ✓ Cesser les arrestations et les détentions arbitraires en vue du désengorgement des établissements pénitentiaires.
- ✓ Arrêter d'enterrer hâtivement les corps sans vie de personnes découverts ici et là car cela constitue, pour les autorités administratives et policières, un moyen de protéger les auteurs des crimes et d'anéantir toute velléité d'investigation judiciaire
- ✓ De réorganiser les structures pénitentiaires et mettre l'accent au respect strict des droits des prisonniers.

• Aux PTF, de :

- ✓ De soutenir du Burundi dans tous les domaines et surtout dans le système judiciaire et sécuritaire
- ✓ De financer le Burundi dans ses activités en particulier celles liées au maintien de la paix et la sécurité et à la protection des droits de la personne humaine.

• A la population, de :

- ✓ Rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et tourner le dos aux manipulations politiciennes.

Fin * * * * * Fin * * * * * Fin